



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : Mme FRANCHET
Membres : Mme QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE PRUNENNEC, MOZGALA, RAMACKERS
CD : M. FORNARELLI
Excusés : Mme FORBIN, M. LE BOULC'H

PV du 14 mars 2023

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.



MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier.

(Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISÉS

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie d'Etampes

Nous informant que les clubs de foot n'auront pas accès aux installations du stade Laloyeau et du stade_Minier le samedi 1er avril 2023.

Arrêté Municipal de la Mairie de Quincy-sous-Sénart

Fermeture des stades municipaux Maurice Perraguin et son annexe à compter du 20 janvier 2023 jusqu'à nouvel ordre.



Arrêté Municipal de la Mairie de Marolles-en-Hurepoix

Fermeture du stade Norbert Baigne du samedi 29 avril au mardi 2 mai 2023.

Courrier de la Mairie de Massy

La commission fait savoir que le samedi 3 juin 2023 est la dernière journée de championnat et qu'en vertu de l'article 10.3 du RSG du DEF cette dernière journée doit impérativement se dérouler le même jour à l'heure officielle.

Il vous appartient donc de bien vouloir trouver un terrain de repli.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Fermeture du stade Louis Babin

Terrain d'honneur

Samedi 15 avril 2023

Mercredi 17 mai 2023

Terrain d'honneur - terrain synthétique

Samedi 8 avril 2023

Dimanche 04 et 25 juin 2023

Samedi 30 septembre 2023

Arrêté Municipal de la Mairie de Grigny

Fermeture du terrain d'honneur du stade Jean Miaud du 21 février au 30 avril 2023.

Arrêté Municipal de la Mairie de Wissous

Fermeture du stade Château Gaillard du jeudi 09 mars au lundi 20 mars 2023 inclus.

Levée d'arrêté de fermeture du stade Jean Bouin à Paray-Vieille-Poste à compter du 9 mars 2023.

COUPES

Les prochains tours de coupe de l'Essonne toutes catégories auront lieu comme suit :

Le 2 avril 2023

U18 1/8 FINALE

Les 8 et 9 avril 2023

SENIORS F A 11 ¼ FINALE

U18 F A 11 ¼ FINALE

U15 F A 8 ¼ FINALE

U14 ¼ FINALE

U16 ¼ FINALE

SENIORS ESSONNE ¼ FINALE

SENIORS DISTRICT ¼ FINALE

CDM ¼ FINALE

VETERANS ¼ FINALE

+45 ANS ¼ FINALE



Le 30 avril 2023
U18 ¼ FINALE

CALENDRIERS

U18

Courriel d'Athis-Mons USO en date du 13 mars 2023,
nous avisant du forfait général de son équipe U18 évoluant en D3/A.
Amende réglementaire pour forfait général.

HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

Seniors

Pour les demandes d'horaires particuliers à partir de 15 h 30, si accord de la Commission et sous réserve que le club soit doté d'un éclairage conforme aux normes et prescriptions de la FFF et classé par la commission compétente.

Lissois FC

Les rencontres à domicile de l'équipe Seniors évoluant en D5/D auront lieu à 14 h.
Accord de la Commission.

U18

Pour les demandes d'horaires particuliers à partir de 15 h 30, si accord de la Commission et sous réserve que le club soit doté d'un éclairage conforme aux normes et prescriptions de la FFF et classé par la commission compétente.

Lissois-Vert le Grand

Les rencontres à domicile de l'équipe U18 évoluant en D2/A auront lieu à 12 h.
Accord de la Commission.

COUPES ESSONNE FEMININES

FMI NON PARVENUE DU 4 MARS 2023

Seniors F à 11

Ulis CO 1 / MNVDB FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club visiteur.

Amende réglementaire aux Ulis CO pour absence de tablette.

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUES DU 11 MARS 2023



Problème d'accès au serveur fédéral rencontré pour la FMI.

Réception d'une feuille de match papier pour les rencontres suivantes :

Villabé ETS 1 / Athis-Mons USO 2 * Poule B
Evry FC 2 / Paray FC 1 * U15 F à 8 * Poule C

U15 F à 8 * Poule A

Mennecy CS 1 / Ste Geneviève FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 21 mars 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

Milly Gatinais FC 1 / Fleury 91 FC 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 21 mars 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

U15 F à 8 * Poule C

Dourdan Sports 1 / Arpajonnais RC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 21 mars 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

TI 72 h du 11 mars 2023 à jouer à une date ultérieure

Palaiseau US 2 / Montgeron ES 1 * * U15 F à 8 * Poule C

Match n° 24940738 du 11 mars 2023

MNVDB FC 1 / Evry FC 1 * Seniors F à 11 * D1

Courriel de MNVDB FC du 9 mars 2023, nous informant du forfait avisé de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de MNVDB FC 1.

Match n° 25675524 du 11 mars 2023

Villabé ETS 1 / Athis-Mons USO 2 * U15 F à 8 * Poule B

Demande de Villabé ETS 1 de changement d'heure et d'installation via Footclubs, le 9 mars 2023. Accord d'Athis-Mons USO.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende à Villabé ETS pour demande tardive.

Lecture de la Feuille de match.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe d'Athis-Mons USO 2.

Amende réglementaire à Athis-Mons USO.

Match n° 25675525 du 11 mars 2023

Orsay Bures FC 1 / EVRY FC 1 * U15 F à 8 * Poule B

Lecture de la FMI.



La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe d'Evry FC 1.
Amende réglementaire à Evry FC.

COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

FMI NON PARVENUE DU 5 MARS 2023

District

Etampes FC 2 / Viry Chatillon ES 3

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 11 mars 2023 à 12 h 23.

Amende réglementaire à Etampes FC pour transmission tardive.

Match remis du 5 mars 2023 à jouer le mercredi 29 mars 2023 à 20 h

Fleury 91 FC 3 / Courcouronnes FC 2 * District

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUE DU 12 MARS 2023

D2/B

Boussy-Quincy FC 1 / Longjumeau FC 1

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 21 mars 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Orsay Bures FC 1 / Igny AFC 2 * D1

Savigny Foot CO 2 / Draveil FC 1 * D2/B

Brunoy FC 2 / Morsang sur Orge FC 2 * D4/A

Montgeron ES 1 / St Michel FC 2 * D4/B

Villiers sur Orge FC 1 / SO Vertois 1 * D5/B

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heure via Footclubs

Dourdan Sports 2 / Janville Lardy ASL 1 * D4/A

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 24725835 du 12 mars 2023

Ris Orangis US 1 / Paray FC 2 * D2/A

Lecture FMI.

Courriel de Paray FC.

Courriel de Ris Orangis US.



La Commission enregistre le score de la rencontre :
Ris Orangis US 1 : 3
Paray FC 2 : 1

Match n° 24725884 remis au 22 mars 2023

Breuillet FC 1 / Lissois FC 1 * D2/A

Demande de Lissois FC de changement de date via Footclubs.
Refus de Breuillet FC.
La Commission maintient la rencontre.

Match n° 24726532 du 26 mars 2023

Evry Courcouronnes AS 1 / Boussy-Quincy FC 2 * D4/B

Retour de l'extrait du PV de la Commission Départementale d'Appel du 2 mars 2023.
La Commission demande au club d'Evry Courcouronnes AS de trouver un terrain de repli (art. 40.7 du RSG du DEF) et d'en aviser le District pour sa réunion du 21 mars 2023.

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUES DU 11 MARS 2023

Problème d'accès au serveur fédéral rencontré pour la FMI.

Réception d'une feuille de match papier pour les rencontres suivantes :

Ste Geneviève FC 1 / MNVDB-Villejust 1 * D2/B

Bondoufle AMC 1 / St Germain Saintry 1 * D3/B

Portugais Ris Orangis US 1 / Massy 91 FC 3 * D3/C. Rapport de l'arbitre. Remerciements

Orsay Bures FC 1 / St Germain les Arpajon 1 * D3/C. Rapport du club recevant. Rapport de l'arbitre. Remerciements.

Epinay sur Orge SC 3 / Morangis Chilly FC 2 * D4/A. Rapport du club visiteur.

Longjumeau FC 2 / Janville Lardy ASL 1 * D4/A

Lissois-Vert le Grand 2 / Trois Vallées-Ollainville 1 * D4/B. Rapport du club recevant.

Villabé ETS 2 / Juvisy Académie 2 * D4/C

D3/A

Fleury 91 FC 3 / Epinay sur Orge SC 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 21 mars 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

Mennecy CS 2 / Villabé ETS 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 21 mars 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

D3/D

Tremplin Foot 2 / Ballancourt-Itteville 1



Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 21 mars 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

D4/B

Grigny FC 1 / Epinay Athlético FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 21 mars 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

TI 72 h du 11 mars 2023 à jouer le 22 avril 2023

Palaiseau US 2 / Dourdan Sports 1 * D1

Aigle Fertoise 1 / Linas Montlhéry ESA 3 * D4/B

Demande de changement de terrain via Footclubs

Fleury 91 FC 3 / Breuillet-Boissy 1 * D3/A

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Gif Sfoc 1 / St Germain les Arpajon 1 * D3/C

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

Demandes de changement d'heure via Footclubs

Val Yerres Crosne 1 / Linas Montlhéry ESA 1 * D1

Paray FC 2 / Morsang sur Orge FC 1 * D3/C

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Demandes de changement d'heure via Footclubs

Etampes FC 1 / Dourdan Sports 1 * D1

Epinay sur Orge SC 2 / Villabé ETS 1 * D3/A

Grigny US 4 / Gif Sfoc 2 * D4/C

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 24700776 du 11 mars 2023

Brunoy FC 2 / Longjumeau FC 1 * D2/A

Courriel de Brunoy FC nous informant d'une erreur sur le score de cette rencontre.

Le nouveau score de cette rencontre serait : Brunoy FC 2 / Longjumeau FC 1 : 1 – 3.

La Commission demande à l'arbitre et au club de Longjumeau FC de confirmer le score de cette rencontre pour sa réunion du 21 mars 2023.

Match n° 24701178 du 11 mars 2023

Milly Gatinais FC 1 / MNVDB-Villejust 2 * D3/B



Courriel de MNVDB FC du 10 mars 2023 à 10 h 57, nous informant de son forfait avisé pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de MNVDB-Villejust 2.

Match n° 24701023 du 18 mars 2023

Soisy sur Seine AS 1 / Arpajonnais RC 1 * D2/B

Demande de Soisy sur Seine de changement d'heure et de terrain via Footclubs.

Refus d'Arpajonnais RC.

Nouvelle demande de Soisy sur Seine de changement d'heure et de terrain via Footclubs.

Au vu du motif invoqué (terrain occupé), **accord de la Commission** pour jouer le 18 mars 2023 à 14 h au stade Georges Marchand à Soisy sur Seine (terrain stabilisé).

CHAMPIONNAT U16

Match remis du 19 février 2023 à jouer le 30 avril 2023

Orsay Bures FC 2 / Portugais Ris Orangis US 1 * D4/A

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Soisy sur Seine AS 1 / Paray FC 1 * D2/B

Paray FC 2 / Ste Geneviève FC 2 * D4/B

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Savigny Foot CO 1 / Viry Chatillon ES 2 * D2/B

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Brunoy FC 2 / Val Yerres Crosne 2 * D3/A

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 24728463 du 12 mars 2023

Morsang sur Orge FC 1 / St Germain les Arpajon 1 * D4/A

Lecture de la FMI.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de St Germain les Arpajon 1.

Amende réglementaire à St Germain les Arpajon.

CHAMPIONNAT U18

Match remis du 11 décembre 2022 à jouer le 2 avril 2023

Plessis Pâté ES 1 / Evry FC 3 * D3/C

Match remis du 26 février 2023 à jouer le 7 mai 2023

Aigle Fertoise 1 / Morsang sur Orge FC 1 * D3/B



Demandes de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Paray FC 1 / Pays Limours ENT 1 * D2/B

Brunoy FC 2 / Aigle Fertoise 1 * D3/B

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heure via Footclubs

Grigny US 1 / Evry FC 2 * D1

Saclas Méréville US 1 / Grigny FC 1 * D3/B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 24728195 du 12 mars 2023

Athis-Mons USO 1 / Ste Geneviève FC 2 * D3/A

Suite au retour du PV de la Commission demandant de trouver un terrain de repli suite à la suspension du terrain (PV du 14 février 2023).

Le club d'Athis-Mons USO n'ayant pas trouvé de terrain, le club d'Athis-Mons USO est forfait.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe d'Athis-Mons USO 1.

Match n° 25093937 du 12 mars 2023

Breuillet FC 1 / Plateau Saclay ES 1 * D3/B

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de Plateau Saclay 1.

Amende réglementaire à Plateau Saclay ES.

CHAMPIONNAT VETERANS

Match remis du 22 janvier 2023 à jouer le 2 avril 2023

Fontenay Vicomte FR 11 / Viry Chatillon ES 11 * D3/C

Demande de changement de terrain via Footclubs

Villabé ETS 11 / Portugais Ris Orangis US 11 * D2/B du 22 mars 2023

Accord de la Commission.

Match n° 25012314 du 12 mars 2023

Dourdan Sports 11 / Soisy sur Ecole US 11 * D4/B

Courriel de Soisy sur Ecole US du 10 mars 2023 à 10 h 45, nous informant du forfait avisé de son équipe.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de Soisy sur Ecole US 11.

Match n° 24724055 du 26 mars 2023

SO Vertois 11 / Boissy sous St Yon 11 * D3/C

Demande de SO Vertois de changement de date via Footclubs.

Accord de Boissy sous St Yon.

Refus de la Commission, au vu du motif invoqué.



Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.
La rencontre est maintenue au 26 mars 2023.

Match n° 24723929 remis au 2 avril 2023

Wissous FC 12 / Milly Gatinais FC 11 * D3/A

Courriel de Wissous FC.

Demande de changement de date.

Au vu du motif invoqué, la Commission programme cette rencontre au 30 avril 2023.

+45 ANS

FMI NON PARVENUE DU 12 MARS 2023

Poule C

Coudraysien FC 8 / Orsay Bures FC 8

Lecture du rapport du club recevant.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 21 mars 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI.

TI 72 h du 12 mars 2023 à jouer le 2 avril 2023

Viry Chatillon ES 8 / Val Yerres Crosne 8 * Poule D

TI 72 h du 12 mars 2023 à jouer le 21 mai 2023

Wissous FC 8 / Sud Essonne 8 * Poule A

TI 72 h du 12 mars 2023 à jouer le 21 mai 2023 (et demande de Tigery AS de changement de date via Footclubs avec accord de l'adversaire)

Tigery AS 8 / Paray FC 8 * Poule F

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Paray FC 8 / Montgeron ES 8 * Poule F du 26 mars 2023

Tigery AS 8 / Aigle Fertoise 8 * Poule F du 19 mars 2023

Tigery AS 8 / AOP Corbeil 8 * Poule F du 16 avril 2023

Tigery AS 8 / Bergeries AS 8 * Poule F du 23 avril 2023

Accord de la Commission.

Match n° 24977784 du 19 mars 2023

Wissous FC 8 / Epinay sur Orge SC 8 * Poule A

Arrêté de fermeture du terrain de Wissous.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.



Match n° 24977790 du 19 mars 2023

Etampes FC 8 / Vigneux CO 8 * Poule A

Demande de Vigneux CO de changement de date via Footclubs.

Accord d'Etampes FC.

Refus de la Commission, au vu du motif invoqué.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

La Commission maintient la rencontre.

+55 ANS

Demande de changement de terrain via Footclubs

Sud Essonne 10 / Air France Paris AS 10 * Poule A

Accord de la Commission.